

3.10.7. LA TRAME BLEUE

La commune de Chailley présente des éléments constituant une trame bleue (cours d'eau, plan d'eau, fossés d'évacuation des eaux pluviales...)

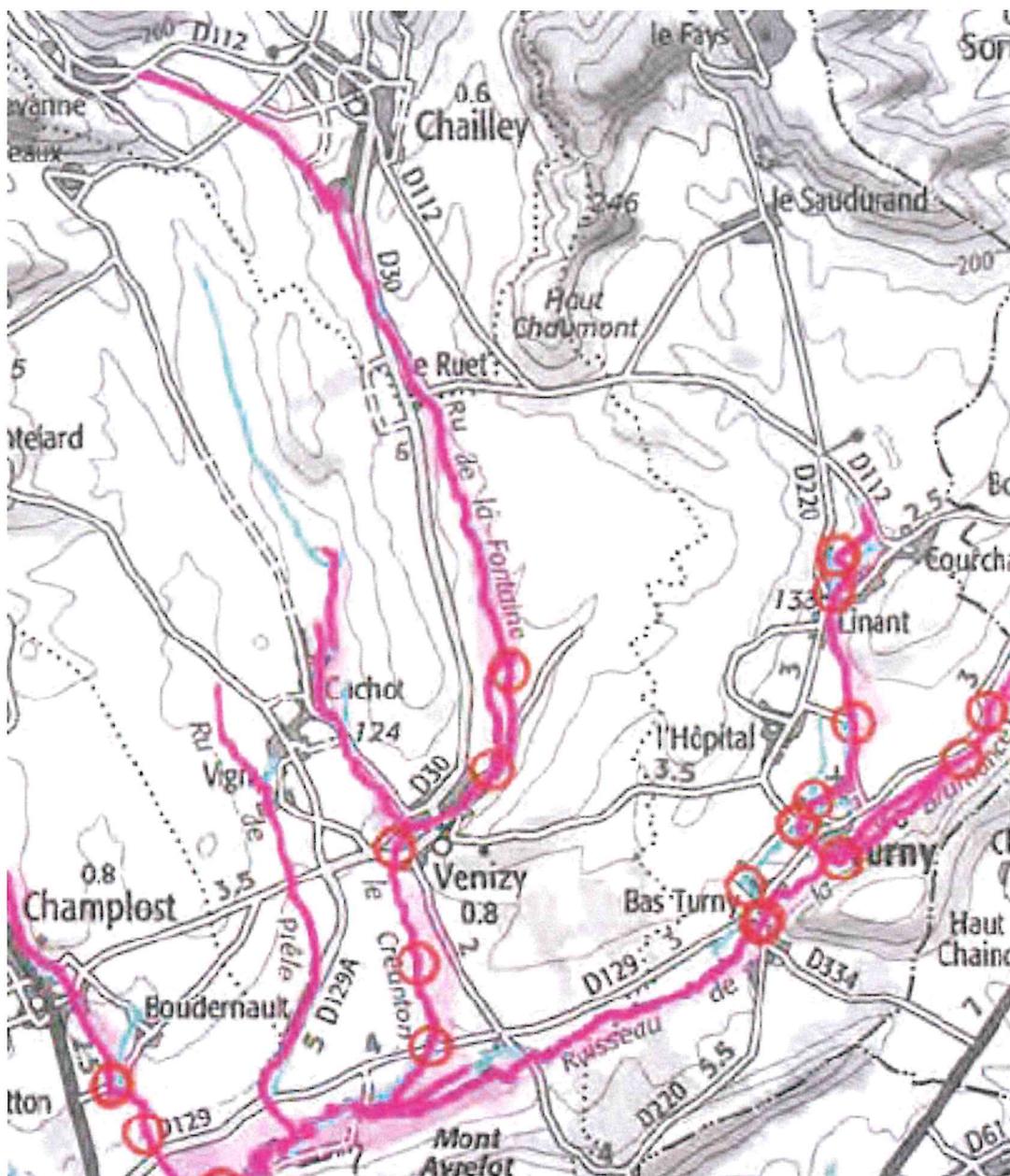


Figure 56 : Les corridors biologiques de la trame bleue

La commune de Chailley est concernée par des corridors biologiques concernant cette trame bleue entre le Rû de la fontaine (Vaudevanne), le Créanton, le ruisseau de la Brumance et la vallée de l'Armançon.



3.10.7.1. S.A.G.E. du bassin de l'Armançon

Le diagnostic réalisé dans le cadre du S.A.G.E. du bassin de l'Armançon fait apparaître un état de santé plutôt médiocre du bassin de l'Armançon.

Comme pour un être vivant, les dysfonctionnements du « système rivière Armançon » forment un tout et sont d'autant plus menaçants qu'ils sont intimement liés.

Voici les symptômes :

- La dégradation progressive de la qualité des eaux superficielles et souterraines

La qualité des eaux superficielles et souterraines s'est progressivement dégradée, avec en ligne de mire :

- les nitrates et les produits phytosanitaires (ou pesticides) à des teneurs importantes sur l'ensemble du bassin versant,
- le phosphore et l'azote en tête de bassin,
- les substances toxiques, notamment les hydrocarbures et les métaux lourds.

La disponibilité des ressources en eaux superficielles et souterraines ponctuellement insuffisante.

La disponibilité des ressources en eaux superficielles et souterraines est ponctuellement insuffisante pour :

- garantir les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides,
- satisfaire aux besoins humains (l'eau potable, l'agriculture, l'industrie, le canal de Bourgogne).

Le risque d'inondation.

Le risque d'inondation est présent sur l'ensemble du bassin :

- à l'amont, par débordement et par ruissellement, dans les vallées des cours d'eau principaux et des petits affluents;
- à l'aval, principalement par débordement, sur les communes riveraines de l'Armançon et de l'Armanche.

L'appauvrissement des milieux aquatiques et humides.

L'appauvrissement des milieux aquatiques et humides se traduit par :

- La dégradation et l'artificialisation des habitats (le lit mineur des cours d'eau, les berges, les zones humides, les bras morts...);
- L'uniformisation des espèces, notamment la disparition des espèces polluo-sensibles et la prédominance des espèces dites tolérantes.



3.10.7.2. Le ru de la Fontaine affluent du Créanton

Le ruisseau, le Ru de la Fontaine, affluent de l'Armançon via le ruisseau de Créanton reçoit les eaux traitées de la station d'épuration de la société DUC qui traite également une partie des eaux usées de la commune de Chailley.

Le linéaire parcouru par le Ru de la Fontaine depuis la station d'épuration pour rejoindre le ruisseau de Créanton à Vénizy est de 5 kilomètres. Le Créanton rejoint l'Armançon à 15 kilomètres au sud-ouest du secteur d'études, à Briennon sur Armançon.

Le cours d'eau le Créanton est en 1 ère catégorie piscicole, correspondant à un cours d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés (truite, omble chevalier, ombre commun, huchon). Le Créanton et ses affluents ont subi des aménagements anciens pour produire de l'énergie hydraulique et plus récemment des aménagements pour favoriser l'agriculture intensive. Un diagnostic du peuplement piscicole réalisé en 2007 sur le bassin versant du Créanton et de ses principaux affluents (ruisseau de Bailly, Brumance, ruisseau de Cuchot, le Linant, le Merderau et le ruisseau de Prele) a permis d'identifier les facteurs limitant au développement d'un peuplement piscicole équilibré et proposer des actions qui pourraient permettre l'atteinte du bon état en 2015.

Pour ce faire, 26 stations d'études ont été mises en place sur tous les ruisseaux. Elles font l'objet d'inventaires piscicoles, d'un suivi thermique et d'une étude de la qualité de l'habitat. Sont également recensés pour chaque ruisseau les pressions anthropiques présentes ainsi qu'un bilan sur la qualité des eaux. Les résultats au niveau de la qualité physico-chimique mettent en évidence un problème au niveau du taux de nitrates et pesticides d'origine agricole et de phosphates dont l'origine serait plus domestique.

Au niveau thermique, la situation par ruisseau est contrastée, 11 stations sur 26 présentent une température estivale trop élevée qui peuvent conduire à une altération du peuplement piscicole. En termes de qualité piscicole, la diversité spécifique observée est conforme à la diversité théorique pour ce type de ruisseau avec la présence du chabot et de la lamproie de Planer. En termes de densités et de biomasse, les valeurs observées sont inférieures aux valeurs de référence en particulier pour la truite.

On observe des différences de qualité piscicole entre ruisseaux mais aussi entre les secteurs amont et aval d'un même cours d'eau. Les stations situées au niveau de la zone à truite sont les plus touchées. L'altération de la qualité du peuplement piscicole des ruisseaux du bassin versant du Créanton est due à la dégradation physique du milieu (tous les ruisseaux) suivi de près par la rigueur de certains étiages ou des ruptures d'écoulement (Vaudevanne, Merdereau), des assecs totaux (Prêle) et une altération des eaux liée à l'activité agricole (tous) ou industriel (Créanton amont).

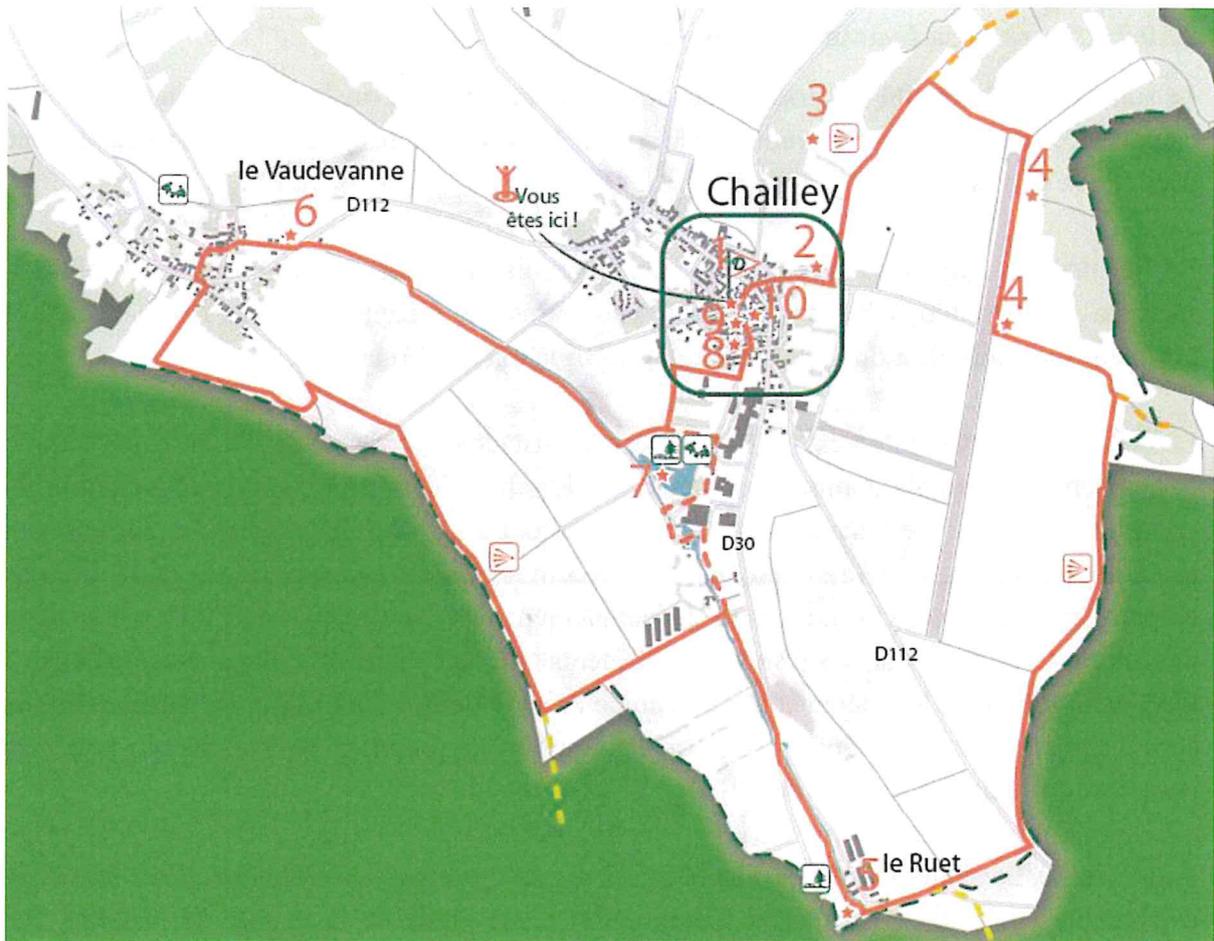


Figure 57 : Circuit des 3 lavoirs

Cette trame bleue fait l'objet de parcours de randonnées pour observer les lavoirs du village.

3.10.8. LES GRANDES CULTURES

Ce sont les zones les plus pauvres d'un point de vue écologique sur la commune (autant du niveau floristique que faunistique). Ce biotope peut néanmoins abriter des espèces de zones ouvertes comme l'Alouette des champs. Ces zones de grandes cultures manquent par endroits de haies et de bandes enherbées sur la commune.



3.10.9. LE VILLAGE ET SES ABORDS

Le village constitue un refuge pour de nombreuses espèces grâce aux espaces verts privés arborés, aux jardins et pâtures qui y sont présents.



Figure 58 : La trame verte du village (autour du bâti) et arbre remarquable

3.11. LES PAYSAGES

Le regard sur le grand paysage dans lequel s'insère la commune est essentiel afin de mieux appréhender la réalité territoriale de Chailley, comprendre son identité paysagère, son fonctionnement...

3.11.1. L'UNITE DE PAYSAGE

La commune de Chailley fait partie de l'unité de paysage de la côte d'Othe.



Les côtes (ou cuestas) assurent la transition entre la surface des plateaux calcaires et les dépressions marneuses, argileuses et sableuses dominés par les plateaux.

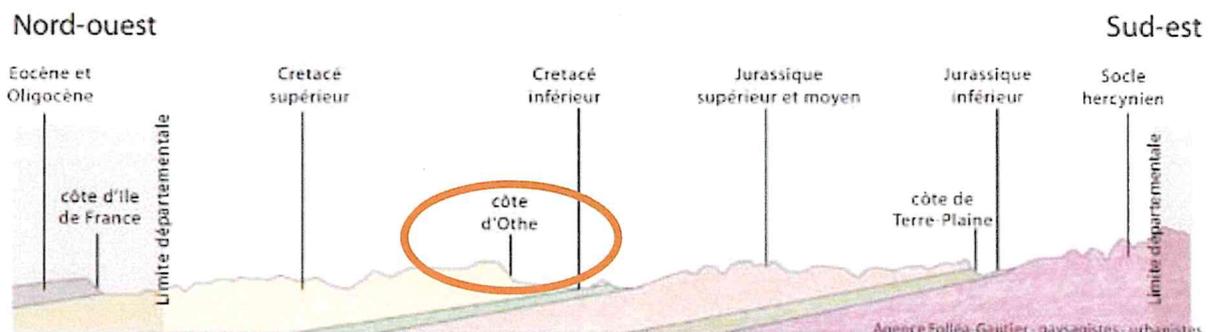


Figure 59 : Unité paysagère de la côte d'Othe (Atlas des paysages de l'Yonne)

Les paysages de l'Yonne et en particulier ceux de la côte d'Othe, sont marqués par la domination des grandes cultures et de la forêt. Les premières occupent en effet près de la moitié de la surface du territoire départemental, et les boisements près un tiers. Cette prédominance est semblable sur le territoire et en périphérie de la commune de Chailley.

Les cultures sont essentiellement dévolues à la production de céréales et d'oléo-protéagineux (colza et tournesol). Elles concernent de vastes étendues, dont une grande partie se situe sur les plateaux aux soubassements calcaires (plateaux de Bourgogne) et crayeux (Champagne sénonaise) secteurs auxquels s'ajoutent le glacis de la côte d'Othe.

Les liaisons viaires accompagnent pour la plupart le profil du terrain naturel. Leurs impacts visuels dans le paysage sont faibles.



Figure 60 : Vue lointaine du village depuis la RD 30 vers le Sud-Est

3.11.2. LES ELEMENT DU GRAND PAYSAGE

À l'échelle de la commune de Chailley, deux grandes sous-entités s'en dégagent :

- Un paysage mixte alliant cultures et vallonnements, dans lequel s'inscrit le village.
- Un paysage boisé en arrière-plan.

3.11.2.1. Les boisements

Les secteurs boisés, très présents sur le territoire communal, soulignent le grand paysage par le contraste entre les fronts boisés et le vaste paysage ouvert des cultures. Ces boisements de la Forêt d'Othe offrent un écrin au Nord de la commune.



Figure 61 : Les boisements soulignent les espaces ouverts de grandes cultures

3.11.2.4. Les terres agricoles sur les vallonnements

Ce paysage agricole se définit par de vastes étendues cultivées à perte de vue dans la plaine vallonnée. A vocation uniquement agricole, les différentes cultures au cours de l'année (essentiellement les céréales et les protéagineux) viennent créer au rythme des saisons une impression de mosaïque dans le paysage. Le relief vallonné introduit des différences de perspectives dans le paysage.

Les éléments verticaux comme les arbres isolés, les haies arborées, les pylônes et les poteaux électriques ponctuent ce territoire comme de véritables points d'accroche et repères visuels.



Figure 62 : Les paysages vallonnés vus depuis la chapelle

3.11.3. LES PERCEPTIONS VERS LES ENTRÉES DU BOURG

Les observations qui suivent sont des éléments importants pour une meilleure prise en compte dans la perspective éventuelle de futures extensions urbaines. Dans les projets d'extension du monde rural, le traitement qualitatif des entrées et l'intégration des constructions neuves sont une des contraintes majeures de la préservation d'un patrimoine. Le bourg de Chailley apparaît à l'horizon depuis de nombreuses voies dont les vues possèdent une valeur paysagère naturelle à conserver et/ou à améliorer.

3.11.3.1. Entrées par la RD 30



Figure 63 : Vue du village depuis la RD 30 vers le Sud-Est

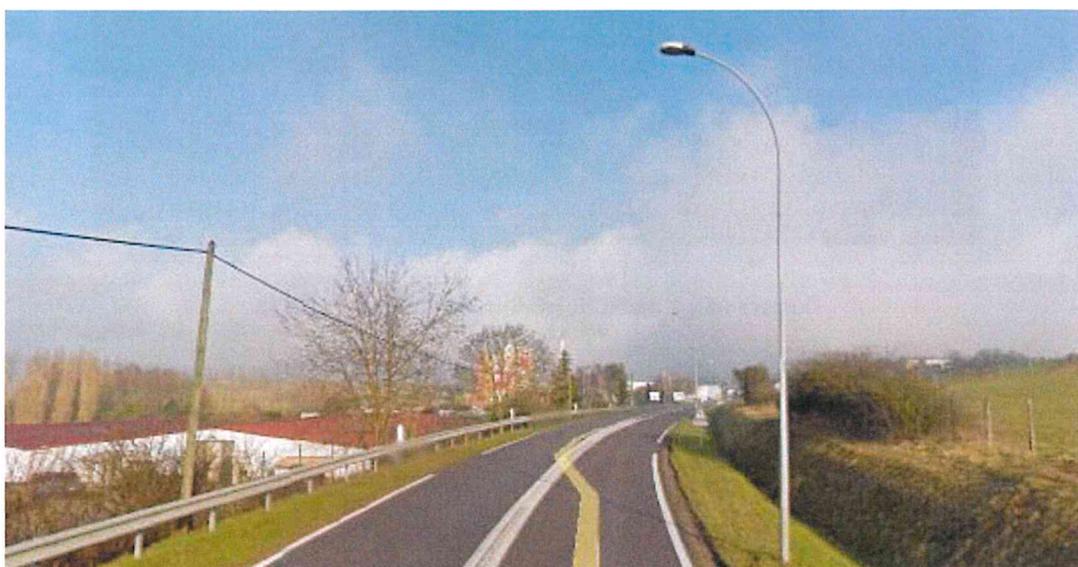


Figure 64 : Vue vers le Nord de la zone d'activités du village depuis la RD 30

L'accès depuis la RD 30 au Nord du village (des cultures au front bâti) contraste avec l'accès Sud (à vocation industrielle).

3.11.3.2. Entrée par la RD 112



Figure 65 : Entrée Ouest du village par la RD 112

Les pignons des premières habitations sont adoucis par la haie et les arbres des espaces privatifs.

3.11.3.3. Entrée par la RD 136



Figure 66 : Entrée Nord du village par la RD 136

Cet accès depuis la RD 136 au Nord, reste discret, et la vue est canalisée par les talus arborés.